



A PACCAR COMPANY

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE
VÉHICULES INCOMPLETS

MODÈLE C1 - PAGE 1

	Le soussigné certifie par la présente que le véhicule	Wouter Beuman Manager Homologation Department DAF Trucks NV
0.1.	Marque (raison sociale du constructeur)	DAF
0.2.	Type - Variante - Version	M4DN3 - AD350ZD6ZGZ - DCJ350MZZZZUZD3340H1
0.2.1.	Nom commercial	CF 460 FAD
0.2.2.	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes	P/A
0.4.	Catégorie de véhicule	N3G
0.5.	Raison sociale et adresse du constructeur	DAF Trucks NV Hugo v.d. Goeslaan 1, 5643 TW Eindhoven, Pays-Bas
0.5.1.	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur	P/A
0.6.	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires	La plaque est placée dans l'encadrement de la porte droite ou gauche de la cabine, rivé
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule	Sur le longeron droit du châssis au niveau de l'essieu avant
0.9.	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant)	
0.10.	Numéro d'identification du véhicule	XLRADM4300G168598
	est conforme à tous égards au type décrit dans la réception délivrée le	e4*2007/46*0013*13 2016-07-22
	ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions	
Eindhoven, 14-07-2017		

MODÈLE C1 - PAGE 2
Catégorie de véhicule N3G

1.	Nombre d'essieux et de roues	4	12
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées	2	Essieu 3 et 4
2.	Essieux directeurs (nombre, emplacement)	2	Essieu 1 et 2
3.	Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu)	2	Essieu 3 et 4 arbre
4.	Empattement (essieu 1-dernier essieu)	4.1.	Écartement des essieux: (1-2, 2-3, 3-4)
		7100 mm	2050 mm 3650 mm 1400 mm
5.1.	Longueur totale admissible	6.1.	Largeur maximale
		12000 mm	2550 mm
8.	Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette réglable)	P/A	P/A
12.1.	Porte-à-faux arrière maximal admissible	3400 mm	
14.	Masse en ordre de marche du véhicule incomplet	11160 kg	
14.1.	Répartition de cette masse entre les essieux (1, 2, 3, 4)	3455 kg	3670 kg 2175 kg 1860 kg
14.2.	Masse réelle du véhicule incomplet	11160 kg	
15.	Masse minimale du véhicule complété	9700 kg	
15.1.	Répartition de cette masse entre les essieux (1, 2, 3, 4)	3335 kg	3325 kg 1550 kg 1550 kg
16.	Masses maximales techniquement admissibles		
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible	35000 kg	
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)	8000 kg	8000 kg 10500 kg 10500 kg
16.3.	Masse techniquement admissible sur un groupe d'essieux	21000 kg	
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble [kg]	58000 kg	
17.	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international, code pays	National	FR
17.1.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue	32000 kg	
17.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)	8000 kg	8000 kg 10500 kg 10500 kg
17.3.	Masse en charge maximale admissible sur groupe d'essieux	21000 kg	
17.4.	Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble	44000 kg	
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:		
18.1.	Remorque à timon d'attelage	18.2.	Semi-remorque
		23237 kg	P/A